



## PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 10 novembre 2016 à 19h00  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Eric Studer  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
« Citoyenne TV » et [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)**

**08 / 2016**

M. le Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes, le public, la presse, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats. M. M. Agnant, municipal, qui a connu quelques petits soucis de santé, est excusé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

La séance est précédée d'une présentation relative au réaménagement de la place de la gare. Les questions posées, les réponses ainsi que le débat y relatifs figurent sous point 14.

### 1. Appel

92 présents, 7 absents dont 1 sans excuse (Mme A. Och).

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Aux points 11 et 26 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont déposés :

- Postulat de Mme I. Jerbia intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »
- Interpellation de M. C. Bussy intitulée « Anticiper les risques - sécurité pour nos habitants ! »
- Interpellation de M. A. Gonthier intitulée « Meunier tu dors ? »
- Interpellation de M. Y. Luccarini intitulée « Savoie : tenir ses engagements plutôt que botter en touche ? »
- Interpellation de M. A. Dormond intitulée « Trinquons aux résidus »
- Interpellation de M. P. Bertschy intitulée « Soutien, ou pas !!! »
- Interpellation de M. P. Molliat intitulée « Des locaux pleins de vide »

L'interpellation de M. Y. Luccarini sera traitée en même temps que la communication 2016/C23, puisque ces deux objets concernent le même sujet. Cette proposition ne soulève aucune objection.

M. P. Bertschy rappelle qu'il a développé, lors de la séance du 10 décembre 2015, une interpellation intitulée « Réseaux sociaux, par qui ? pourquoi ? ». On lui avait dit que la réponse prendrait un peu de temps compte tenu du changement de délégué à la communication. Cette interpellation a été déposée il y a une année et il est temps maintenant de songer à y répondre. (*La Municipalité en prend note*)

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté à l'unanimité tel que présenté.**

### 3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Sur la table à l'entrée de la salle, bulletin d'information de l'ASR pour le mois de septembre. Le budget 2017 a été distribué sur les sièges

- Lettre de Mme Y. Yetgin annonçant sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement à l'étranger
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre à l'interpellation de M. O. Schorer « Pour une liaison ferroviaire directe entre Vevey et Berne »
- Lettre de l'ABVL, Association des amis des bateaux à vapeur du Léman, ayant trait à la rénovation du bateau L'Italie et aux festivités organisées à cette occasion

#### 4. Communication(s) du Bureau

M. le Président rappelle qu'il arrêtera les débats à 23h00. Les points qui n'auront pas pu être traités seront reportés à la séance suivante.

Lors de la dernière séance, des propos divergents ont été tenus, dans le cadre de la discussion sur le futur collège, au sujet d'une communication du 17 mars 2000 en réponse à une interpellation de M. A. Gonthier, intitulée « Méandres en Veveyse ». Pour que chacun puisse se forger une opinion, ce document est joint au présent procès-verbal.

Une question a été posée au sein du Bureau par rapport à la tenue des commissions et la possibilité pour le président de déléguer la tenue du procès-verbal, voire du rapport. Il est rappelé l'art. 54 al. 3 du règlement du Conseil, qui précise que « dans sa première séance, la commission s'organise d'elle-même et désigne si nécessaire un-e secrétaire ».

#### 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016

La parole n'est pas demandée. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

#### 6. Assermentation de deux membres au Conseil communal, en remplacement de Mme Clotilde Pinto (PS) et de Mme Yasemin Yetgin (VL-All.C.)

M. Jorge Maldonado, qui remplace Mme Y. Yetgin, étant excusé ce soir pour raison de santé, son assermentation est reportée à la prochaine séance.

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Antonio Altobelli**, né le 13 novembre 1944 et domicilié à l'avenue Nestlé 49, en remplacement de Mme Clotilde Pinto, membre du groupe socialiste, démissionnaire

#### 7. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Mme Clotilde Pinto (PS)

La candidature de M. S. Ansermet est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

**M. Serge Ansermet est nommé membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux (une abstention).**

#### 8. Nomination d'un suppléant à la commission des finances, remplacement de Mme Clotilde Pinto (PS)

La candidature de Mme S. Marques est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

**Mme Sandra Marques est nommée suppléante à la commission des finances.**

#### 9. Nomination d'une commission pour la prise en considération de la motion de M. J. Rilliet intitulée « Participation citoyenne et projets d'aménagement »

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	PDC	M.	Jean-Marc RODUIT
<u>Membres</u>	:	DA	M.	Tiago BRANQUINO
		VER	Mme	Marie GONZALEZ MOYA
		VL	M.	Randolph HUNZIKER
		PLR	M.	Vincent IMHOF

<u>Suppléants(es)</u>	:	UDC	Mme	Norma RIESEN
		PS	M.	Julien RILLIET
		UDC	M.	Pierre BONJOUR
		VL	M.	Olivier CASELLINI
		PDC	M.	Vladimir D'ANGELO
		PS	Mme	Caroline GIGON
		DA	M.	Yvan LUCCARINI
		VER	Mme	Claire MARGGI GYSEL
		PLR	M.	Ambroise MEAN

**10. Proposition du Bureau du Conseil communal pour la fixation des indemnités aux membres du Conseil communal et du Bureau, au secrétaire et au secrétaire-suppléant pour la législature 2016-2021**

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du rapport du Bureau sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

Vu le rapport du Bureau du Conseil communal pour les indemnités aux membres du Conseil communal et Bureau, au secrétaire et au secrétaire suppléant pour la législature 2016-2021, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

de fixer les indemnités aux membres du Conseil communal et du Bureau, au secrétaire et au secrétaire suppléant pour la législature 2016-2021 comme suit :

<b>Président du Conseil</b>	Annuel	Fr. 4'000.-
<b>Secrétaire du Conseil</b>		
- indemnité fixe ( <i>pas de jeton de présence</i> )	Annuel	Fr. 15'200.-
<b>Secrétaire suppléant</b>		
- indemnité fixe	Annuel	Fr. 300.-
- en plus pour chaque PV de séance du Conseil	PV	Fr. 500.-
<b>Membres du Bureau du Conseil</b>		
- 1er et 2e vice-présidents	Annuel	Fr. 500.-
- Scrutateurs	Annuel	Fr. 250.-
- Scrutateurs suppléants	Annuel	Fr. 200.-
Jetons de présence pour les séances du Conseil communal du soir	Par séance	Fr. 30.-
<b>Commission permanentes</b>		
- en-dessous de deux heures	Par séance	Fr. 50.-
- au-delà de deux heures	Par séance	Fr. 60.-
<b>Commission d'une journée</b>	Journalier	Fr. 200.-
<b>Commission d'une demi-journée</b>	Demi-journalier	Fr. 100.-
Rapporteur	Par rapport	Fr. 150.-
<b>Commissions ad hoc</b>		
- en-dessous de deux heures	Par séance	Fr. 50.-
- au-delà de deux heures	Par séance	Fr. 60.-
Rapporteur (commission de 7 membres)	Par rapport	Fr. 150.-
Rapporteur (commission de 11 membres)	Par rapport	Fr. 250.-
<b>Votations et élections</b>		
- Participation aux opérations de dépouillement des scrutins (dimanche matin) (y.c. pour le Président)	Par matinée	Fr. 90.-
- Ouverture des enveloppes de transmission avant le jour de scrutin	Par heure	Fr. 25.-

## 11. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

### a) Postulat de Mme I. Jerbia intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »

Mme I. Jerbia développe son postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme N. Riesen abonde dans le sens de la postulante. Il y a parfois des situations qui sont vraiment navrantes. Le temps est donc largement venu de se pencher sur cette problématique.

M. P. Bertschy se demande si ce n'est pas le rôle de la Fondation Apollo que d'aider les gens qui sont dans le besoin. Ce n'est pas le rôle d'une gérance, qu'elle soit publique ou privée.

Mme I. Jerbia remarque que la Fondation Apollo n'a pas pour but de placer M. et Mme Tout-le-Monde, mais d'aider des personnes qui connaissent de grandes difficultés. Ce que le postulat propose concerne la population veveysanne en général, qui peine parfois à trouver un appartement qui soit en adéquation avec ses besoins (p.ex. nombre de pièces par rapport au nombre d'enfants).

M. Ch. Ming rappelle que, selon le droit du bail, c'est le propriétaire qui choisit les locataires. La gérance présente des dossiers et le propriétaire décide. Pour avoir un suivi technique des 800 appartements propriété de la commune, il y a des gérances qui sont performantes, qui paient des impôts à Vevey et qui peuvent très bien, sur mandat, gérer un certain nombre d'appartements sans que cela ne donne une surcharge de travail à l'administration. Ce que propose le postulat risque d'augmenter le nombre d'employés communaux.

M. C. Bussy pense que si un seul service réunit toutes les tâches qui concernent le patrimoine immobilier communal, cela permettra de faire des économies d'échelle et d'avoir une vue d'ensemble. Ce postulat propose de reprendre le patrimoine immobilier sous la gérance de la Ville, mais aussi d'instaurer la possibilité de faire un programme d'échange entre les appartements. Le fait d'avoir dans un même lieu la gestion, selon la politique du logement de la Ville, la vision d'ensemble et la volonté d'optimiser au mieux les logements permettrait un gain d'efficacité non négligeable.

M. P. Bertschy constate qu'il s'agit en fait de contrôler qui habite dans quel appartement. Que les gens soient satisfaits de leur logement ou qu'ils souhaitent un appartement plus petit, il ne voit pas quel est l'intérêt d'avoir une gérance publique plutôt que privée.

M. A. Cambes relève que ce qui est proposé n'est pas possible au niveau du droit du bail. A son avis, la postulante minimise le besoin en personnel pour gérer les 800 logements propriété de la commune.

M. B. Schobinger croit comprendre qu'il s'agit en fait de mettre en adéquation les appartements qui appartiennent à la commune et les éventuels locataires. Il voit dans le système proposé une usine à gaz administrative. On peut très bien fixer des objectifs dans ce sens aux gérances qui s'occupent des immeubles de la Ville. La solution proposée risque d'être insoluble et ne fera pas du tout avancer la problématique du logement à Vevey.

M. C. Bussy indique qu'il n'a jamais été question de contrôler quoi que ce soit. Il s'agit de personnes qui font une demande pour un logement plus en adéquation avec leurs besoins. Si on a un seul service et une vision d'ensemble, il est plus facile de voir quelles demandes pourraient coïncider, de mettre les gens en relation et de proposer des solutions.

M. A. Gonthier ajoute que la bourse d'échange qui est proposée se ferait sur une base volontaire. La différence, si cela se fait dans le cadre d'un service public plutôt que d'une gérance privée, c'est que cette dernière aura une certaine propension à tenter d'augmenter les loyers des deux côtés, profitant du changement de locataire, alors qu'une régie publique aura pour objectif de replacer les gens aux meilleures conditions. Un des arguments mis en avant lorsqu'il avait été décidé de transférer la gestion des immeubles de la commune au privé, c'était que cela mettait un écran et que cela évitait à la commune d'être responsable politiquement. Dans les faits, il semble que cela ne fonctionne pas vraiment. Quelqu'un qui recherche un appartement sait que telle ou telle maison est propriété communale et cherchera d'une façon ou d'une autre, si elle est refusée par la gérance privée qui fonctionne sur mandat de la commune, à s'adresser à la commune. L'absurdité dans tout cela, c'est que la commune, qui a une politique sociale et qui doit replacer des gens, est obligée d'aller « mendier » auprès des régies privées. Une communication directe entre régie communale et services sociaux mettrait passablement d'huile dans certains rouages.

M. F. Baud rappelle que le jour où les gérances sont passées du public au privé, c'était avant tout pour faire des économies. Ce postulat nécessiterait l'établissement d'un nouveau budget, avec de nouveaux employés au sein

de l'administration. Il ne pense pas qu'on en soit au stade où l'on va engager du personnel pour reprendre tout ce qu'implique la gestion des immeubles de la commune.

M. J.-Y. Marchesi remarque que beaucoup de personnes âgées recherchent des appartements plus petits pour remettre leur appartement à disposition de familles. Ces personnes paient des loyers relativement bas et, si elles veulent un appartement plus petit, elles ne trouvent rien pour le même prix. C'est souvent pour ça que les gens ne veulent pas déménager.

M. P. Bertschy rappelle que c'est le propriétaire qui fixe le loyer, pas la gérance. Que la gérance soit publique ou privée ne change donc absolument rien.

M. Ch. Roh remarque que le propriétaire peut donner des consignes aux gérances qui s'occupent de ses immeubles. Gérer des immeubles, c'est un métier. Il peut donc comprendre que la Municipalité fasse appel à des professionnels pour cela, d'autant plus que, sur la place de Vevey, il y a passablement de régies. Si tout à coup la commune devait engager du personnel pour gérer ses immeubles, il s'agirait de faire une évaluation des coûts par rapport aux honoraires de gérance que la commune paie actuellement. Il pense pour sa part que le statu quo actuel doit perdurer.

M. V. Matthys admet que gérer des immeubles, cela a un coût. Mais il y a un coût aussi si on les fait gérer par d'autres. Les gérances prennent une marge pour faire ce travail. Quand on a des biens, il est bon de les gérer soi-même, même s'il faut former du personnel supplémentaire. Cela permet d'avoir un ou des intermédiaires en moins, ce qui peut aussi être source d'économies.

M. E. Rivier, municipal, indique que la Municipalité, dès son entrée en fonction, a souhaité reprendre la problématique des gérances. Elle a chargé la Direction des finances, à laquelle est rattaché le service des gérances, de faire une proposition à la Municipalité, d'évaluer en particulier le coût d'une telle opération et de répondre à la question du nombre de personnes qu'il faudrait pour faire fonctionner une telle gérance. La Municipalité est donc intéressée par cette problématique, raison pour laquelle elle peut accepter que ce postulat lui soit transmis directement.

Mme I. Jerbia constate, depuis deux séances, que certains considèrent toutes les propositions qui sont faites comme des usines à gaz. Ce n'est pas parce qu'il y a des propositions que tout va se transformer en usine à gaz et il faut envisager que la population a besoin de vrais outils fournis par la commune. Elle constate ce soir qu'une partie du Conseil préfère laisser la population à la recherche errante d'appartements plutôt que de devoir l'aider dans cette démarche.

M. le Président estime que cette remarque est quelque peu vindicative pour clore le débat.

M. P. Bertschy pense que les discussions qui s'annoncent en cette fin d'année seront vraiment misérables avec de tels propos qui ne font qu'attiser la flamme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté par 50 voix contre 35 (deux abstentions).**

b) Interpellation de M. C. Bussy intitulée « Anticiper les risques - sécurité pour nos habitants ! »

M. C. Bussy développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

### **Communications de la Municipalité (reliquat de la séance du 06.10.2016)**

#### **12. Réponse à l'interpellation de M. Gilles Perfetta intitulée « 11 ans plus tard : le temps d'engendrer un successeur ! » (2016/C22)**

M. G. Perfetta se déclare satisfait des réponses apportées par la Municipalité. Il se dit même heureux d'apprendre que cette interpellation lui a permis de se replonger dans ce dossier qui est vaste, mystérieux et anti-démocratique. En effet, le secret qui entoure les négociations de cet accord est en soi déjà une menace pour notre système démocratique. Cet accord vise une déréglementation massive, voire totale, des services, incluant le service public. Remettre en cause le service public, c'est remettre en cause la démocratie elle-même. Il est nécessaire et indispensable d'avoir un contrôle des services qui sont fournis par le secteur public

et privé. Afin de prolonger la décision de la Municipalité, il propose au Conseil de voter la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Vevey*

1. *Approuve et soutient la décision de la municipalité de rester « zone hors-AGCS » et de déclarer symboliquement la commune de Vevey « zone hors-ACS »*
2. *Demande :*
  - *un moratoire sur les négociations relatives à l'Accord sur le Commerce des Services*
  - *l'ouverture d'un débat public aux Chambres fédérales, incluant la plus grande participation possible des collectivités locales, de la population et de ses organisations de tout type, afin que soit redéfini un nouveau mandat aux négociateurs de ce traité,*
  - *que cette consultation soit prolongée aussi longtemps que n'aura pas été établi un bilan des effets et des conséquences de cet accord sur nos collectivités,*
  - *que la décision finale du parlement soit soumise au référendum*
3. *Suggère à la municipalité d'organiser un débat public sur le sujet*
4. *Prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation qui pourrait lui être imposée par l'ACS de privatiser des services qu'elle considère devoir rester dans le domaine public.*

Mme F. Despot remarque que l'interpellateur n'est pas le seul à avoir ce souci. L'UDC a elle aussi relevé à plusieurs reprises l'opacité de certaines négociations et l'emprise des institutions internationales sur le fonctionnement démocratique. L'UDC est justement en train de demander à ce que le droit suisse prime sur ce qu'on voudrait nous imposer depuis l'extérieur. Elle rappelle qu'en 2005, elle avait demandé que le SIGE soit déclaré « zone hors-AGCS », estimant qu'il y a des produits de première nécessité, et notamment l'eau, qui doivent rester sous le contrôle du secteur public. Le mouvement a ensuite été lancé à Vevey, à Corsier, et dans d'autres communes. C'est un mouvement qui n'est pas évident à tenir car les pressions sont énormes vu les enjeux qui sont gigantesques. Elle soutient donc tout à fait la démarche initiée par l'interpellateur, mais regrette que celui-ci n'ait pas eu l'idée de faire signer sa résolution par l'UDC. Des gens de droite sont aussi sensibles à cette question. Elle propose donc de soutenir cette résolution et félicite la Municipalité pour sa volonté de continuer à rester « zone hors-AGCS ».

M. P. Bertschy ne soutiendra pas cette résolution. On veut demander le référendum avant même que la négociation soit terminée. Il ne peut pas accepter cette manière de procéder. Laissons les négociations se terminer. Une fois que nous aurons les conclusions de celles-ci, on pourra voir ce qu'il en sera. Il fait confiance à l'UDC pour lancer le référendum.

M. A. Gonthier admet que la formule « soumise au référendum » peut induire en erreur. On ne parle pas de référendum automatique ou spontané, mais du fait qu'il soit possible de lancer un référendum contre la décision des Chambres fédérales. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, c'est tout sauf évident. Les Chambres peuvent parfaitement décider que cet objet n'est pas digne d'être soumis au référendum. Il s'agit juste de demander qu'il soit possible de lancer un référendum contre le futur accord, s'il y a lieu.

M. P. Bertschy rappelle que les partis politiques qui ont la chance d'être représentés au niveau fédéral ont tout loisir d'interpeller leurs représentants pour demander à ce que cet accord ne soit pas soustrait au référendum. Il imagine mal le Parlement fédéral écouter la Ville de Vevey en la matière. La crédibilité, c'est plutôt le contact avec nos élus, qui l'ont été pour nous représenter.

Mme N. Riesen souhaite relever ce qu'est devenu le Mexique, pays qu'elle connaît bien, pour avoir accepté cet accord. Elle encourage donc le Conseil à continuer dans cette démarche.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **la résolution est acceptée à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et quelques abstentions). Cette interpellation est considérée comme réglée.**

### **13. Atelier « La fabrique de la Ville » du Master en développement du territoire (2016/C23)**

Interpellation de M. Y. Luccarini intitulée « Savoie : tenir ses engagements plutôt que botter en touche ? »

M. Y. Luccarini développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. E. Rivier indique que la Municipalité, et le service des gérances en particulier, s'occupent de ce dossier et étudient les solutions les meilleures pour essayer de résoudre cette question. La Municipalité préfère toutefois répondre par écrit à cette interpellation.

M. Y. Luccarini constate que la Municipalité, qui avait pourtant connaissance de cette interpellation depuis un mois, n'est visiblement pas préparée à y répondre. Il n'a pas d'autres choix que d'attendre une réponse écrite,

mais souhaite que celle-ci intervienne rapidement - si possible lors de la prochaine séance - et non que l'on repousse la question aux calendes grecques. Cela fait déjà plus d'une année que la votation a eu lieu.

Mme la Syndique remarque qu'il y a deux éléments, la communication municipale et l'interpellation. Il faut les traiter de manière différente, même si on parle du même sujet. Le plus simple est que la Municipalité réponde à cette interpellation par écrit.

M. J. Christen, en l'absence de M. M. Agnant, indique toutefois qu'une réflexion est en cours pour entrer en contact avec des coopératives. Il y a quelques pistes. Il est donc faux de dire que rien ne se fait depuis le début de la législature. Le dossier a été pris en mains à la fois par le service des affaires sociales et familiales, par la DAI et la Direction de l'urbanisme qui devra, le moment venu, examiner ce qu'il est possible de faire.

M. A. Gonthier fait part de son étonnement. La Municipalité a promis, il y a une année environ, que les services allaient étudier les différentes possibilités de rénovation et qu'elle viendrait avec des propositions qui permettraient de discuter de ce qui est préférable et aussi à des coopératives, ou à des personnes qui songeraient à fonder une coopérative, d'avoir des bases concrètes et pratiques pour savoir dans quoi ils s'engageraient. Les promesses sont en principe faites pour être tenues. Cela fait un mois que la Municipalité a connaissance de cette interpellation. Lors de la dernière séance, il a déjà été dit que les deux points seraient traités ensemble. On ne peut donc pas jouer la surprise aujourd'hui. La votation a eu lieu il y a une année et rien n'a bougé depuis. Des réfections ont certes été faites à l'intérieur, mais les gens qui se sont mobilisés autour de ce dossier, et ceux qui ont dit non, ont l'impression qu'on ne fait rien du vote qui a eu lieu. Cela péjore le sentiment démocratique. Il prie donc la Municipalité de répondre rapidement à cette interpellation.

Mme la Syndique remarque que plusieurs services traitent de ce dossier, qui est quand même assez complexe. On ne peut pas tout arrêter et ne s'occuper que de ce dossier en priorité. Il y a aussi d'autres objets à terminer. La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

M. P. Butty remarque que cette interpellation est signée « au nom du comité référendaire ». Il se demande si cela est acceptable, quand bien même les signataires sont tous membres du Conseil communal. Ne risque-t-on pas d'ouvrir la porte à toutes sortes d'associations externes au Conseil ?

M. le Président admet que cette question peut poser problème.

M. Y. Luccarini indique que cette signature collective ne contient que les paraphes des membres du comité référendaire qui sont conseillers communaux. L'idée est de représenter aussi les autres membres du comité qui ne sont pas conseillers communaux. Il accepte toutefois de supprimer la mention « au nom du comité référendaire », tout comme le nom de M. E. Studer.

M. P. Bertschy remarque que « les promesses rendent les fous joyeux ». Il rappelle le bâtiment du Rivage, pour lequel une proposition devait arriver du comité référendaire. On l'attend toujours...

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **La demande de réponse écrite étant soutenue réglementairement, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

#### **14. Réaménagement de la place de la gare : synthèse des ateliers Mobilités (2016/C24)**

M. J.-M. Roduit : si l'on réaménage le trafic à l'avenue de Gilamont, le risque existe que la circulation engorge le quartier de Plan-Dessus.

*Réponse* : le parti-pris à l'initiative des études a été de ne pas remettre en cause les éléments qui sont aujourd'hui inscrits dans le PMU. Un certain nombre de mesures d'accompagnement devront être prises pour éviter le transit à travers les quartiers.

M. Y. Luccarini : les associations de commerçants ont été impliquées dans le processus de réflexion, principalement Manor et Migros. Pourquoi n'a-t-on pas intégré les usagers, les habitants de la ville ? On nous dit qu'il ne faut décourager personne à venir en ville ; il pense pour sa part qu'il faut décourager les voitures de le faire.

*Réponse* : Manor et Migros sont des acteurs importants dans ce dossier parce qu'ils sont dépendants du giratoire. Ce sont principalement les commerçants qui sont proches de la gare qui ont été consultés.

M. B. Schobinger se dit très heureux de voir que les professionnels sont aujourd'hui de l'avis de ce qu'il avait proposé à l'époque au sujet de la jonction des parkings Migros et Manor. Le giratoire de la place de la Gare sera supprimé. Si l'on ferme des mouvements, ils se répercuteront sur le giratoire de Midi-Coindet, qui donne sur Plan-Dessus. Il ne faut pas confondre stratégie et usage. Les gens vont là où c'est le plus court, le plus

direct. Si on veut que les gens ne passent pas, il faut fermer les rues. On peut comprendre la proposition de fermer l'avenue Paul-Cérésole, c'est l'accès piéton par excellence à la place du Marché et au lac. Mais faisons-le tout de suite. Le nombre de personnes qui tournent à gauche depuis Général-Guisan et qui prennent l'avenue de Gilamont est extrêmement important. Il est donc bon de maintenir la partie est du giratoire actuel, qu'on peut compléter avec la partie ouest de Midi-Coindet pour faire un giratoire très allongé, ce qui permet également d'améliorer les flux de circulation, de faire un espace assez large au niveau circulation, qu'elle soit piétonne, cycliste, en transports publics.

*Réponse* : l'étude s'est appuyée sur les conclusions du PMU. Il y a un équilibre à trouver entre l'opportunité de laisser l'ensemble des mouvements sur la place de la Gare et les opportunités d'aménagement de la place en fonction de la géométrie.

M. Ch. Ming : une fois les résultats de l'étude finalisés, Manor a soulevé l'idée, d'utiliser le passage souterrain existant, qui est piéton actuellement, pour accéder à son parking. Il est important d'étudier cette possibilité.

M. P. Bertschy pense lui aussi que les voitures n'ont rien à faire au centre-ville. Il faut donc construire des parkings souterrains. A-t-on estimé une fourchette de prix pour tous ces changements, pour savoir si c'est réaliste en fonction des moyens financiers de la Ville ?

*Réponse* : un travail est en cours sur le développement de détail d'un parking sur le front nord de la gare, qui serait un peu plus important que celui projeté à ce stade. Le stationnement entre Migros et Manor profitera principalement aux commerçants concernés, c'est donc un projet privé. Quant au réaménagement de la place, il ne concerne pas seulement la suppression du giratoire, mais tout l'espace.

M. A. Gonthier rappelle que l'idée d'une jonction entre les parkings Manor et Migros avait été catégoriquement rejetée lors de la construction de la nouvelle Migros. Visiblement, les temps changent. Le PMU est un document indicatif, il n'a aucune validité juridique autre que celle d'un engagement de la Municipalité. On peut donc en diverger en fonction des évolutions. Pour sa part, il refuse au Nest le qualificatif de grand équipement culturel de la ville. On nous dit qu'il faut renforcer l'activité du centre. Pourquoi cette prépondérance commerciale au centre ? Si l'on fait le décompte des places de parc, on peut arriver, selon les hypothèses, à 250-300 places de plus au centre-ville. Comment diminuer l'impact de la circulation si on augmente le nombre de places de parc ? Qu'est-ce que le concept de « zone particulière » dont il est question en page 18 de la communication ? Les schémas présentés ont des conséquences sur le futur aménagement de la place du Marché. Le fait en particulier de maintenir des accès par en haut rend extrêmement difficile un aménagement convivial entre le Bois d'Amour, la Grenette et le Théâtre. A-t-on évoqué l'hypothèse de supprimer l'accès à la place du Marché par le haut, ou de le réduire considérablement ?

*Réponse* : une zone particulière est une mesure d'exception que l'on peut faire sur l'aménagement d'une route cantonale lorsqu'elle traverse un endroit d'importance particulière. L'accessibilité à la place du Marché est déjà réduite de manière relativement importante depuis le Nord. La mesure envisagée est liée à la réduction du parking sur la place du Marché, qui fait qu'il y aura moins de mouvements d'entrée et de sortie.

Mme M. Moya : quel est l'avenir du quai Perdonnet en termes de circulation ? Qu'en est-il aussi de la mobilité des personnes handicapées ? La superficie avant/après des espaces verts a-t-elle été prise en compte ?

*Réponse* : le quai Perdonnet n'a pas fait partie des études. La question des personnes à mobilité réduite sera traitée à un autre niveau, cela fera partie du cahier des charges du concours. Quant aux espaces verts, il n'y a pas eu de réflexion à ce stade sur le caractère planté ou minéral. Cela fera également partie du concours. Par contre, il y a un réel gain d'espace public piéton par rapport à l'espace qui est aujourd'hui utilisé par l'automobile.

M. A. Méan demande si des simulations informatiques ont été faites pour voir comment le projet réagit quantitativement par rapport à la situation actuelle.

*Réponse* : il n'y a pas eu d'études informatiques de flux qui ont été faites. Les études ont tenu compte des données de trafic connues pour vérifier la faisabilité des carrefours d'un point de vue sommaire.

M. P. Bertschy demande si le nombre de places de parc a été chiffré.

*Réponse* : on ne parle pas d'une augmentation générale du nombre de places de parc, mais d'un report de places d'un endroit vers un autre. La taille du parking prévu au nord de la place est liée au nombre de places qui pourraient être libérées sur la place du Marché. Le Canton aurait beaucoup de peine à accepter une augmentation du nombre de places de parc à Vevey.

M. J. Zaugg : le changement de direction pour les cars à la rue des Bosquets induira la suppression de plusieurs places de parc qui n'ont certainement pas été prises en compte. Cela fait des années qu'on entend parler d'une solution qui est peut-être utopie. Pour quelles raisons ne passerait-on pas sous la place de la Gare, en descendant de l'avenue de Gilamont, pour accéder au parking Manor ?



*Réponse* : un passage inférieur ne permettrait pas de résoudre la question du nombre de mouvements que l'on permet ou non entre la route cantonale et l'avenue de Gilamont. De plus, il faudrait prévoir des rampes d'accès, qui prendraient beaucoup de place. Cela poserait des questions de maintien du trafic entre le nord et le sud. Cette question n'a pas été étudiée.

M. N. Bonjour : est-il prévu d'améliorer l'accès des piétons aux arrêts de bus, et notamment le passage sous voie de l'avenue de Gilamont, qui est souvent engorgé à l'arrivée des trains ?

*Réponse* : il y a un projet d'ouvrir un nouveau passage sur la rive droite de la Veveyse, qui améliorerait l'accessibilité des piétons entre le nord et le sud. Et la simplification des mouvements automobiles sur l'avenue de Gilamont permettrait un élargissement substantiel du trottoir actuel sous les voies CFF.

*(M. le Président décide alors de libérer M. I. Andersen, directeur d'Urbaplan, qui est chaleureusement remercié pour sa patience et la clarté de ses réponses).*

M. B. Schobinger rappelle que bon nombre de places de parc ont été supprimées à la chaussée de la Guinguette. Il faut en tenir compte dans le bilan final. Deux places de cars ont été créées à cet endroit. Il n'a encore jamais vu de car sur ces places, mais des deux-roues, oui. A voir donc à l'usage.

M. A. Gonthier aimerait savoir s'il est dans les intentions de la Municipalité de consulter la population et si ce que pourraient dire les gens pourrait éventuellement changer quelque chose. En examinant le schéma de la page 19, on voit qu'il y aurait 70 à 100 places de plus pour Manor, 350 supplémentaires au maximum avec le parking au nord de la gare, des places supplémentaires au Panorama. Il est prévu d'en enlever 250 à 300 sur la place du Marché. Le solde est donc largement positif. La quantité de trafic étant proportionnelle au nombre de places de parc, comment réduire le trafic au centre-ville si on augmente le nombre de places de parc ?

Mme D. Kaeser remarque qu'on veut fluidifier la place de la Gare et décourager les gens de parquer à la place du Marché. On veut tout concentrer derrière la gare, mais qu'en sera-t-il de l'avenue de Gilamont, qui est déjà passablement engorgée, si l'on construit un immense parking qui générera encore beaucoup plus de trafic ?

M. J. Christen, municipal, rappelle qu'on en est au stade de la consultation. Il ne s'agit pas aujourd'hui de voter un crédit pour réaliser cet aménagement. On voit que les avis sont très différents. L'objectif est maintenant de s'entendre pour essayer de trouver une majorité et d'arriver à un projet plutôt que se retrouver dans quelques années dans une situation d'échec et d'avoir la ville la plus arriérée du canton en matière d'aménagement urbain. Le processus participatif ne va évidemment pas s'arrêter là. Si l'idée d'utiliser le passage souterrain actuel ne figure pas dans la communication, c'est parce que cette suggestion a été faite une fois le document établi au terme des ateliers. Cette proposition sera examinée, mais elle semble techniquement périlleuse et les coûts risquent d'être extrêmement importants.

M. P. Bertschy aimerait savoir où en est le dossier du parking prévu derrière la gare. Y a-t-il vraiment une volonté de réaliser ce parking, de plus de 300 places et non pas un parking ridicule de 150 places ?

M. V. D'Angelo intervient concernant le projet de remettre la rue Aimé-Steinlen dans les deux sens de circulation. Avec les camions que les centres commerciaux font circuler à cet endroit et en remettant la circulation dans les deux sens, ce sera vraiment la gabegie. Il demande la suppression de l'entrée prévue par l'avenue G.-Coindet.

M. A. Méan aimerait savoir pourquoi les commerçants et les habitants de la Vieille Ville n'auraient plus un accès à proximité de leur véhicule si l'on supprime les abonnements au parking du Panorama.

M. J. Christen rappelle qu'à l'heure actuelle, le Canton estime qu'il y a suffisamment de places de parc à Vevey. Chaque fois qu'on crée un parking, on doit en principe supprimer le même nombre de places de parc ailleurs. Evidemment que l'ensemble de ces parkings ne se réaliseront pas forcément ; il faudra faire des choix. Pour le parking derrière la gare, les discussions se poursuivent avec MVR, notamment sur la question de savoir s'il faut faire la nouvelle voie en perpendiculaire ou la maintenir en parallèle. Du point de vue aménagement du territoire, il est évident que le projet de gare perpendiculaire est plus intéressant. Cela permet de valoriser les espaces publics et de réaliser un projet immobilier pour financer l'opération du parking. C'est le projet que défend la Municipalité, mais ce n'est pas facile de convaincre les autres interlocuteurs.

M. C. Bussy tient à saluer la démarche de la Municipalité de consulter le Conseil de manière très précoce. Il trouve toutefois dommage que les usagers de la place n'aient pas été intégrés à ces travaux. Les commerçants ont été consultés, mais les principaux utilisateurs de la place sont les citoyens. Bien qu'il reste encore beaucoup d'étapes, il y a déjà des options qui sont prises, ou des orientations qui sont assez claires, et il paraît dommage d'intégrer les citoyens trop tardivement dans le processus. Il ne sert à rien de faire une démarche participative si

toutes les grandes options ont déjà été prises. Il invite donc la Municipalité à intégrer de manière très précoce et très intensive les citoyennes et citoyens de la ville pour éviter que la démarche participative ne soit finalement qu'un alibi.

M. J. Christen indique qu'il a fait la même remarque que M. A. Méan à ses collègues de la Municipalité au sujet du parking du Panorama. Il a été rassuré. Il est évident que ceux qui habitent dans le secteur oriental de la ville pourront être déplacés dans le futur parking d'Entre-deux-Villes, si celui-ci se réalise. Par contre, on ne devrait en principe pas envoyer ceux qui habitent dans le centre à l'autre bout de la ville. Il s'agira d'être souple, de définir des secteurs et de tenir compte du nombre d'abonnés. En ce qui concerne la remarque faite par M. C. Bussy, la démarche n'est pas si avancée que cela. L'idée était d'avoir une première réflexion pour mieux cadrer le cahier des charges. C'est dans le cadre de la demande de crédit d'étude qu'une opération de démocratie participative pourra être réalisée. Mais faire appel à l'intégralité des habitants de la cité risque d'être compliqué. Il faudra voir de quelle manière intégrer les citoyens à cette réflexion.

M. A. Gonthier remarque que c'est l'ancienne commission d'aménagement du territoire qui a été saisie de ce dossier. Il invite donc la Municipalité à remettre ce projet relativement rapidement en discussion devant la nouvelle CAT.

Mme D. Rusterholz demande s'il a été envisagé, pour le parking derrière la gare, un parking à plusieurs étages, ce qui permettrait, sur une même surface, de doubler ou tripler le nombre de places disponibles. (*Vu la réaction de M. J. Christen, la réponse semble positive*)

M. D. Kaeser espère qu'il sera tenu compte des éléments qui ont été évoqués ce soir. Elle réitère sa question concernant la circulation sur l'avenue de Gilamont.

M. J. Christen indique que l'intention est à terme, conformément au PMU, d'en faire un accès au parking. Mais comme beaucoup de points qui ont été évoqués ce soir, ce sont des pistes. C'est au moment du concours que les choses commenceront à se concrétiser. On pourrait imaginer des adaptations par étapes. Dire aujourd'hui ce qui va se passer avec l'avenue de Gilamont n'est pas possible. Le Conseil aura largement l'occasion d'en débattre au moment où l'on aura un projet concret.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### **15. Rapprochement des services informatiques : bilan d'un projet non concrétisé (2016/C25)**

M. A. Gonthier avoue être un peu interloqué par le ton et le contenu de cette communication. On parle de fusion, d'excellents contacts, on a tout fait juste et tout à coup tout échoue, sans qu'on ne comprenne pourquoi. Tout cela lui laisse un sentiment quelque peu étrange au final.

M. P. Bertschy abonde dans ce sens. On peut toutefois remercier la Municipalité pour cette communication, parce que rien ne l'y obligeait. Par contre, on n'a pas de réponse quant à la question de savoir pour quelles raisons Montreux a abandonné le projet. On peut donc tout imaginer.

M. L. Girardin, municipal, a lui aussi le même sentiment amer. Cette communication a toutefois eu le grand avantage de remettre en place les relations sur ce sujet-là avec Montreux. La Municipalité pourra revenir peut-être dans un deuxième temps avec une explication peut-être plus complète, ou peut-être avec un nouveau projet, ou pas, parce qu'autant on peut imaginer le rapprochement de beaucoup de choses, autant, à ce stade, il a encore quelques doutes concernant un service informatique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### **16. Préavis sur budget 2017 du Fonds culturel Riviera (2016/P39)**

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

#### **17. Préavis sur budget communal pour l'année 2017 (2016/P40)**

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

#### **18. Préavis sur fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016–2021 (2016/P41)**

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

**19. Rapport sur arrêté communal d'imposition pour les années 2017 à 2021 (2016/P30) – 2<sup>ème</sup> débat**Rapport lu par M. Ph. Herminjard

M. le Président indique que cet objet est repris depuis le début et que les amendements présentés lors de la dernière séance doivent être déposés à nouveau.

M. Y. Luccarini rappelle que, lors du premier débat, Décroissance-Alternatives avait fait part du caractère anti-chronologique de cette décision sur le taux d'imposition, c'est-à-dire de prendre une décision avant d'avoir certains éléments chiffrés, comme le budget et le plan des investissements. Il semblait toutefois impossible de faire autrement, car, selon la Municipalité, il fallait impérativement transmettre notre décision au Canton avant le 31 octobre et qu'il était donc impossible d'avoir les chiffres du budget et le plan d'investissement, qui n'étaient pas prêts. Force est de constater que la réalité est tout autre, puisque le Canton nous a accordé un délai supplémentaire et que, renseignements pris, même si notre décision intervenait dans six mois, elle aurait un effet rétroactif. La Municipalité devrait donc mieux se renseigner. Il remercie donc le PLR d'avoir demandé ce second débat et de nous permettre ainsi de prendre une décision en (presque) toute connaissance de cause. Presque, parce qu'il aurait quand même été utile que la Municipalité nous transmette le budget 2017, et plus encore le détail du plan des investissements de la législature, avant la séance de ce soir. On apprend que les investissements prévus pendant la législature sont de l'ordre de 170 millions, soit 34 millions par année. Le gros morceau, c'est le collège. Le réaménagement de la place du Marché et de la place de la Gare est sans aucun doute prévu, tout comme l'entretien de notre patrimoine immobilier, allant même jusqu'à imaginer – rêver – la rénovation de Savoie, voire l'acquisition de nouveaux immeubles locatifs pour offrir des appartements à loyers vraiment abordables. Décroissance-Alternatives ne voit rien dans cette liste qu'il faudrait abandonner, faute de moyens. L'autofinancement en 2017 est de moins de 5 millions et aucun indicateur ne permet de penser que cela va s'améliorer. Ce ne sera pas la faute à pas de chance, mais en grande partie à la probable 3<sup>ème</sup> réforme d'imposition fédérale et cantonale des entreprises, réforme qu'une majorité de la Municipalité s'est engagée à soutenir lors des dernières élections et qui nous met aujourd'hui en garde contre ses éventuels effets négatifs sur nos finances ! Un rapide calcul montre que ce ne sont pas moins de 30 millions par année qu'il faudra pour réaliser ces investissements. Dès lors, sans augmentation des recettes, et donc de l'autofinancement, il faudra recourir à l'emprunt, avec tous les risques liés à l'instabilité des marchés financiers. Tout cela, sans compter le déséquilibre budgétaire actuel, qui ne va pas se résorber par la seule pensée positive, et tous les nouveaux projets que les différents groupes défendront pendant la législature et qui, sans aucun doute, auront un coût non négligeable. Si, comme Décroissance-Alternatives, le Conseil souhaite préserver l'existant, mais aussi investir pour le bien commun et développer ou soutenir de nouveaux projets dans le respect des équilibres écologiques et sociaux de la planète, il est temps d'être responsable et de s'assurer que nos revenus seront en adéquation avec nos devoirs et nos projets. Nous savons pertinemment que toute hausse du taux d'imposition sera immédiatement combattue par référendum, qu'elle intervienne maintenant ou dans une année. Alors pourquoi attendre ? Nous avons tous les éléments en main pour prendre une décision censée et pour la défendre auprès de la population. Il invite la Municipalité à soutenir une hausse du taux d'imposition et ainsi montrer qu'elle a le courage de mener la politique pour laquelle elle a été élue. Aujourd'hui, les nouveaux chiffres communiqués par la Municipalité vont dans le sens des arguments qu'il a présentés lors du premier débat. C'est la raison pour laquelle il dépose un amendement qui vise à faire passer le taux d'imposition de 73 à 76 points pour l'année 2017.

M. J.-P. Boillat constate que, même si nous sommes dans un 2<sup>ème</sup> débat, les arguments n'ont pas changés. Par souci de cohérence avec l'amendement présenté par son groupe au taux de coefficient de l'impôt communal, et avec l'objectif de donner la possibilité aux autorités communales de répondre aux attentes de la population en matière de culture, vie associative, services sociaux entre autres, il propose donc l'amendement suivant : « L'impôt foncier des immeubles sis sur le territoire de la commune par mille francs est porté à fr. 1.50 ».

M. P. Bertschy estime que s'il faut augmenter les impôts pour financer tout ce qui a été mentionné sans recourir à l'emprunt, ce n'est pas une augmentation de 3 points qu'il faut proposer. Un point d'impôt = fr. 900'00.--. Multiplié par trois, cela représente 2,7 millions de francs, alors qu'on parle de 30 millions d'investissements par année. C'est donc largement insuffisant. Soit on a du courage et on propose une augmentation de 10 points, et là ce serait crédible, mais ce qui est proposé, c'est juste de la peinture sur nuage.

M. W. Riesen constate que Décroissance-Alternatives veut, par sa proposition, la décroissance de la qualité de vie des citoyens, qui paient déjà suffisamment d'impôts. Pour lui, la décroissance, c'est plutôt d'économiser. Aujourd'hui, plus d'un quart de la population du Canton de Vaud bénéficie d'une aide de l'Etat pour payer les primes d'assurance maladie. Cette aide nous coûte 552 millions de francs. La gauche se plaint de la facture sociale et elle veut encore augmenter ces charges. Il faut être raisonnable et maintenir le taux comme la Municipalité le propose. Ensuite, on analysera la situation. Mais il faut d'abord diminuer les charges.

M. V. Matthys indique que, même si on a aujourd'hui connaissance du budget 2017, le groupe socialiste n'a pas changé la position qui était la sienne lors du précédent débat, à savoir le maintien du taux d'imposition à 73 points. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'augmentations d'impôts dans le futur. Il soutient également l'amendement déposé par Décroissance-Alternatives et le passage du taux d'imposition foncier à 1,5 o/oo. Renseignement pris, et sans pouvoir affirmer à 100% que cette hausse n'aurait aucun impact sur la classe moyenne, du fait de l'augmentation des loyers à prévoir, cette conséquence peut être fortement modérée. En effet, il n'y a pas de report automatique sur les loyers, les propriétaires devant introduire une procédure de hausse des loyers en arguant d'un rendement d'immeuble devenu insuffisant. Difficile pour un propriétaire d'entamer une telle procédure puisqu'il devra dans un premier temps faire bénéficier les locataires de la baisse du taux hypothécaire de référence, fixé aujourd'hui à 1,75 % après avoir été de 2% jusqu'à juin 2015.

M. Y. Luccarini souligne qu'il n'a jamais dit qu'il ne s'agissait pas de ne pas recourir du tout à l'emprunt, mais de manière moindre. Il trouve assez caricatural que l'on reproche pour une fois à Décroissance-Alternatives d'être raisonnable. Cette augmentation de 3 points peut être un signal pour améliorer les finances de la commune et pour développer un certain nombre de projets qui pourraient voir le jour dans les cinq années à venir.

M. B. Schobinger rappelle la position de l'UDC, qui s'oppose à toute augmentation d'impôt si elle ne se justifie pas. Il n'a pas vu de propositions d'économies de la part de la Municipalité. Etant donné la situation, est-ce qu'on veut se séparer d'un musée, d'une garderie, d'un service communal, des variantes qui doivent à son avis être étudiées tout aussi sérieusement qu'une augmentation d'impôts. On voit même dans le budget 2017 que, malgré le déficit, on se permet encore d'augmenter certaines subventions. Ceci est inacceptable compte tenu de la situation. La classe moyenne est déjà assez ponctionnée, nul besoin de rajouter trois points d'impôt supplémentaires et une augmentation de l'impôt foncier.

M. C. Bussy ne soutient pas non plus l'augmentation du taux d'imposition, non pas sur le fond, parce que cela semble absolument indispensable pour répondre aux prestations que l'on doit aux Veveysannes et aux Veveysans, mais laissons la Municipalité faire son travail. Les données actuelles ne sont pas suffisantes pour savoir s'il faut augmenter les impôts de 3, 10 ou x points. En revanche, l'augmentation de l'impôt foncier apporte une modeste augmentation des recettes, mais qui est bienvenue. Cette ponction supplémentaire ne touche pas la classe moyenne, mais une classe déjà bien aisée, celle des propriétaires. Cette petite bouffée d'air soulagerait un peu les services de la Ville, ce sans coût pour la commune étant donné que les immeubles de la Confédération, du Canton et des communes sont exonérés de l'impôt foncier. Il rappelle que les subsides de l'assurance maladie sont payés par l'impôt. Il ne s'agit donc pas d'économiser si l'on veut protéger ce type de population. Il invite donc le Conseil à accepter l'augmentation de l'impôt foncier.

M. Ch. Ming ne peut pas entendre que chaque propriétaire est dans une situation financière des plus confortables. Ils paient déjà passablement d'impôts, ils doivent entretenir leur bien, ils ont des charges, il s'agit souvent d'appartements pour des familles. L'augmentation de l'impôt foncier sera une charge supplémentaire qu'ils ne pourront pas forcément assumer. Il ne se dit absolument pas d'accord avec le fait que cette augmentation ne sera pas répercutée sur les locataires. Toute charge supplémentaire pour le propriétaire est un jour ou l'autre répercutée sur les loyers.

M. Ch. Roh constate qu'on entend toujours le même discours de la part de Décroissance-Alternatives, à savoir que si l'on veut améliorer les finances de la commune, il faut augmenter les revenus. Il faut impérativement travailler sur l'autre piste, à savoir les économies. La commission des finances aura tout loisir d'examiner le budget en détail et nous verrons s'il y a des pistes à explorer pour essayer de faire des économies. Il a l'impression que Décroissance-Alternatives veut pénaliser les citoyennes et citoyens. L'année prochaine, les primes d'assurance maladie vont augmenter, il n'y aura pas beaucoup d'augmentation de salaires ; le pouvoir d'achat va donc diminuer. Des pistes ont été imaginées au niveau des recettes, puisque la Municipalité prévoit d'augmenter les tarifs du parking à Vevey. On ne va pas encore, alors qu'on est déjà la commune qui a le taux d'imposition le plus élevé de la Riviera, augmenter les impôts. La Municipalité a pris une sage décision en maintenant le taux d'imposition à 73 pour l'année prochaine. On verra ce qui ressortira des travaux de la commission des finances. Le Conseil communal prendra alors position. Il ne voit donc pas l'utilité d'augmenter les impôts de 73 à 76 et le PLR s'opposera à toute augmentation des autres taxes, notamment la taxe foncière, quelle que soit l'augmentation proposée.

M. P. Butty dépose à nouveau son amendement, plus modeste que celui des 30 cts proposés et qu'il soutiendra évidemment, concernant l'impôt foncier. Son amendement propose 10 cts d'augmentation et n'a de sens évidemment que si la première proposition est refusée. Bien qu'il soit déposé dans l'ordre inverse, il devra donc être voté après. Son amendement a la teneur suivante : *L'impôt foncier sur les immeubles sis sur le territoire de la commune passe de fr. 1.20 à fr. 1.30 par mille francs, soit une augmentation de fr. 0.10 par mille francs.*

M. P. Schuseil indique que Vevey Libre est favorable au maintien du taux d'imposition, mais est divisé sur la question de la taxe foncière.

M. V. D'Angelo indique que le PDC est en faveur du statu quo. La Municipalité a bien étudié les choses, elle a fait une proposition d'arrêté d'imposition, cette proposition a été contrôlée par la commission des finances, qui s'est prononcée pour le statu quo. Alors pourquoi vouloir augmenter les impôts de 3 points et l'impôt foncier à fr. 1.50 ? Cette augmentation n'est pas négligeable si l'on pense à tout ce qu'il faut déjà payer. Il rappelle que la Municipalité travaille encore sur le budget base zéro pour éliminer tout ce qui est superflu. Sinon, c'est une augmentation de 10 points qu'il faudrait pour pouvoir tout financer.

M. A. Gonthier rappelle que tout le monde paie des impôts. La TVA charge proportionnellement plus lourdement les pauvres que n'importe quel millionnaire par les impôts directs. A cause d'une politique de santé et d'une politique des caisses maladie qui augmentent les cotisations, le Canton de Vaud a décidé de subventionner assez massivement pour diminuer la charge des familles. Il ne se dit pour sa part pas certain que ces subventions soient une très bonne chose, parce que finalement cela évite toute révolte contre les caisses maladie et l'augmentation des primes. D'aucuns continuent à dire qu'on ne peut pas décider maintenant et que la proposition d'augmenter les impôts vient trop vite. Le préavis sur le plafond d'endettement donne le total des investissements prévus, le préavis sur le budget donne le déficit prévu. 2,7 millions de recettes en plus sur 4 millions de pertes, ce n'est pas rien. C'est une grosse proportion, cela permet de réduire le déficit à 1,3 millions, qui seraient absorbés par la différence, tellement vantée dans le préavis, entre les budgets et les comptes. Cela fait longtemps qu'on entend dire que ce ne sont pas des recettes supplémentaires qu'il faut, mais des économies. On sait depuis longtemps aussi qu'il n'y a jamais de vraies propositions d'économies. Il faut que ceux qui ont des idées d'économies les présentent à la commission des finances et exigent de l'administration qu'elle travaille sérieusement sur ces propositions pour qu'on sache ce que ces coupes ont pour conséquence pour les services, pour la population. Il pense qu'au fond la droite est très contente qu'il n'y ait jamais de proposition sérieuse, parce que cela lui permet de se lamenter, de fulminer, de dénoncer la mauvaise gestion municipale sans jamais s'engager et sans jamais devoir présenter devant la population les conséquences des propositions qu'elle fait. C'est pour cela qu'il n'y a jamais de réelle diminution dans le budget, de consistante différence à la fin des travaux de la commission des finances. Tout le monde est bien content de se cacher derrière la Municipalité, qui économise ce qu'elle peut, en disant que c'est à elle de faire le boulot mais que, si on était à sa place, on ferait beaucoup mieux.

M. A. Stübi avait fait part de son coup de gueule lors de la dernière séance parce qu'il fallait décider à l'aveugle, sans avoir les chiffres pour le faire. Les Verts étaient dans l'insatisfaction face aux déficits qui s'accumulent chaque année. Il y a un refrain que l'on n'a pas entendu ce soir, c'est celui de ce qu'on va laisser à nos enfants. Il soutient cet argument quand on parle de la dette, dès lors qu'il est utilisé du point de vue des investissements. Ici, on parle de financer des prestations dont on va bénéficier l'année prochaine sans prévoir le financement. Les générations suivantes ne bénéficieront en rien de ces prestations. Il trouve toutefois qu'il est nécessaire d'intervenir et dire qu'on laisse filer encore 3,8 millions de francs. Il partage les craintes que la commission des finances, malgré tous ses travaux, ne puisse pas faire grand-chose. On n'a encore jamais vu des propositions qui permettent d'économiser 3,8 millions de francs ou, si de telles propositions arrivent, il n'y a jamais de majorité pour les soutenir jusqu'au bout. Peut-être que des propositions seront faites, mais le Conseil ne les votera pas. On voit aussi qu'il y a un énorme report de charges et il faudra bien que quelqu'un paie ces charges. Si ce n'est pas au niveau cantonal et qu'on niveau fédéral on réduit les prestations, cela reviendra en cascade jusqu'au niveau communal. Il faudrait changer complètement le système, mais il ne se dit pas certain que la population soit prête à le faire. La majorité du groupe des Verts soutiendra donc les amendements déposés par Décroissance-Alternatives.

M. L. Lavanchy remarque que tout le monde sait que l'augmentation sera nécessaire et que la Municipalité va le proposer. Il ne comprend toujours pas pourquoi elle ne le fait pas tout de suite. Si les trois points semblent « ridicules », comme le dit M. P. Bertschy, cela a au moins un avantage, c'est que cela ne nécessitera pas de référendum.

Mme D. Kaeser rappelle que tous les partis ont élu des conseillers pour les représenter au sein de la commission des finances. Ceux-ci vont étudier en détail le préavis de la Municipalité. Il faut donc leur faire confiance et ne pas accepter les amendements proposés.

M. P. Bertschy rappelle qu'il y a parfois eu des propositions d'économies pour plus d'un million de francs de la part de la droite. Il faut distinguer le budget, le ménage communal et les investissements. Le PLR était opposé à la rénovation du théâtre de l'Oriental, à l'achat du bâtiment de l'ex-EPA, il a aussi souhaité qu'il y ait un stop à l'engagement de nouveaux collaborateurs. Il a perdu à chaque fois. Il n'y a pas de majorité au Conseil pour cela. Il se réjouit de voir si une majorité de la population est d'accord d'augmenter les impôts. C'est un combat

qu'il sera très heureux de mener. Le PLR soutient le préavis déposé par la Municipalité et combattra toute augmentation d'impôts ou de taxes. En ce qui concerne la taxe foncière, s'il est vrai que les bâtiments communaux ou les EMS ne seront pas concernés, les sociétés coopératives, que la gauche soutient et souhaite voir se développer, le seront. Cette classe-là devra donc aussi payer.

M. Ch. Ming rappelle qu'une taxe n'est pas un impôt, contrairement à ce que certains veulent nous faire croire. Il rappelle qu'il y a quelques années, lorsque le PLR a quitté la salle parce qu'il était impossible de faire quoi que ce soit pour diminuer le budget, ce sont des augmentations de charges qui ont été proposées au final. Ce n'est pas la droite qui refuse continuellement les diminutions de charges. Il se dit très content de voir que le nouveau Conseil montre déjà son incompetence totale à gérer la ville et demande à la population de payer plus d'impôts.

M. Ch. Roh remarque que M. A. Gonthier ne cesse de dire qu'il faut augmenter les recettes pour diminuer le déficit. Mais le PLR n'a jamais parlé de faire uniquement des économies ; il se réjouit si l'on peut avoir des recettes supplémentaires, notamment avec des nouveaux contribuables, mais en tous les cas pas en chargeant les citoyennes et citoyens d'un impôt supplémentaire.

M. Ph. Herminjard estime que tout a été dit sur la question des 3 points supplémentaires et le PLR ne changera pas d'avis. Par contre, pour l'impôt foncier, il faut être conscient que cette taxe doit être utilisée pour un objectif foncier. Or, dans les deux amendements qui sont proposés tant par Décroissance-Alternatives que par le groupe socialiste, il n'y a aucun objectif lié au foncier. Au fond, on utilise le mot « foncier » pour le déguiser en nouvel impôt. Ce n'est pas correct.

Mme D. Rusterholz, seule Verte libérale sur la Riviera, précise que, pour l'écologie, son parti est vert, mais que, pour l'économie, il est libéral. Elle soutiendra donc la position de la Municipalité et du PLR.

M. W. Riesen rappelle qu'il a pour sa part proposé des centaines d'amendements à la commission des finances et qu'à chaque fois la gauche l'a minorisé. C'est donc à cause de la gauche si la situation financière de la commune est ce qu'elle est aujourd'hui. M. A. Gonthier dit que les pauvres ne paient pas d'impôts. Rappelons que les prestations complémentaires ne sont pas imposables. Il a aussi parlé des coûts de la santé, mais n'a jamais entendu la gauche proposer de diminuer la valeur des points des médecins dans le canton de Vaud, qui est la plus élevée de toute la Suisse. En-dessous de fr. 50'000.--, les gens paient relativement peu d'impôts dans le canton par rapport aux autres cantons. Mais, à partir de fr. 50'000.— et plus, les citoyens vaudois paient le plus d'impôts de toute la Suisse. Comme il l'a dit lors de la dernière séance, le maintien du taux actuel signifie en réalité une augmentation dissimulée de 2,5 points, compte tenu de tout ce qui a déjà été augmenté au niveau des taxes. Il faut aussi en tenir compte.

M. E. Rivier revient sur les propos de M. Y. Luccarini disant que la Municipalité avait été très fantaisiste à propos du délai dans lequel le taux d'imposition doit être remis au Canton. C'est la loi, et il a fallu user de diplomatie pour obtenir ce délai. Il tient à répéter que la Municipalité a plus que conscience des difficultés financières de la commune. Mais nous n'avons de marge de manœuvre que sur les 2/5 du budget. Le reste est structurel, c'est-à-dire que nous sommes liés à des accords sur lesquels nous n'avons malheureusement pas grand-chose à dire. Plusieurs de ces accords sont intercommunaux nous coûtent finalement très cher. La Municipalité pourrait réfléchir à un certain nombre de ceux-ci et faire des choix politiques de ce point de vue-là. La Municipalité souhaite avoir dès le début de l'année prochaine un plan financier qui nous accompagnera toute la législature. Mais il faudra pour cela trouver un accord politique. Il se réjouit d'ores et déjà de ce débat.

M. le Président décide alors de clore la discussion.

Une longue et fastidieuse discussion s'ensuit au sujet de la procédure de vote. M. Y. Luccarini demande le vote à bulletin secret, alors que M. Ch. Ming souhaite qu'il se fasse à l'appel nominal. Quelle proposition l'emporte ? L'usage veut que le vote à bulletin secret prime, mais le règlement du Conseil ne précise rien à ce sujet. Le Président décide finalement de faire voter le Conseil sur la procédure de vote à appliquer. **Le vote à l'appel nominal l'emporte par 45 voix, contre 39 pour le vote à bulletin secret (sept abstentions).** Tous les votes se font donc à l'appel nominal.

**L'amendement de M. Y. Luccarini concernant l'augmentation du taux d'imposition de 73 à 76 points est refusé par 64 voix contre 26 (une abstention). Celui de M. J.-P. Boillat demandant l'augmentation de l'impôt foncier à 1,5 o/oo est accepté par 49 voix contre 41 (une abstention).** L'amendement déposé par M. P. Butty n'a donc plus lieu d'être. **Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées, telles qu'amendées, par 54 voix contre 36 (une abstention).** Dès lors,

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 30/2016 du 18 août 2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017,

VU le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2017 tel qu'amendé et de le soumettre à la ratification du Conseil d'État en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

**20. Rapport sur demande de crédit pour l'acquisition d'un chariot élévateur à bras télescopique (2016/P34)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**21. Rapport sur autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour 2016-2021 – Abrogation du règlement de la Municipalité du 20 janvier 1988 (2016/P35)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**22. Rapport sur autorisation générale de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales pour 2016-2021 (2016/P36)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**23. Rapport sur « Route de St-Légier » - RC 742b – mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public (2016/P37)**

Rapporteur : Mme Alexandra Melchior

M. le Président indique que cet objet doit être traité ce soir étant donné que le début des travaux est prévu lundi 14 novembre.

M. P. Bertschy remarque que si les travaux débutent le 14 novembre, il est nécessaire d'appliquer l'art. 119 du règlement du Conseil qui soustrait la décision du référendum, faute de quoi cela pourrait poser quelques problèmes.

Mme la Syndique relève que cela fait déjà plusieurs mois qu'il y a une collaboration entre le Canton, la commune de St-Légier et celle de Vevey. Mais compte tenu des ressources humaines dont dispose la direction concernée, ce dossier a pris du retard. Il est nécessaire de prendre une décision ce soir parce que tout est en effet déjà organisé pour un démarrage des travaux ce lundi. Il est vrai qu'habituellement les choses se font bien en amont et la Municipalité ne peut que s'excuser du stress engendré par cet état de fait. La remarque faite au niveau du délai référendaire est par contre tout à fait justifiée.

M. B. Schobinger remarque qu'un revêtement phonique sera posé sur cette route, ce qui est une bonne chose pour les riverains. Il rend toutefois la Municipalité attentive au fait que la durabilité de ces revêtements, du fait de leur composition, est quelque peu diminuée sur le long terme, surtout s'il y a du trafic lourd, ce qui est le cas sur cet axe. Ce nouveau revêtement devra donc être changé plus rapidement que les anciens.

M. V. Matthys aimerait savoir ce qu'il est prévu en termes d'information à la population, sachant que les travaux commencent lundi et qu'il y aura certainement très rapidement des contraintes au niveau de la circulation ?

Mme la Syndique indique qu'un courrier a été adressé à tous les propriétaires. Mais ceux-ci n'ont peut-être pas relayé l'information auprès des locataires. Un communiqué de presse sera édité et ASR sera présent sur place pour cadrer tous les changements qui auront lieu durant la période des travaux, qui sont prévus sur une année.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (une abstention), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis no 37/2016 du 22 septembre 2016, concernant « Route de St-Légier RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

1. D'approuver le projet relatif à « Route de St-Légier - RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public » ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'041'000.- pour ces réalisations ;
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. D'amortir cette dépense de la manière suivante :
  - par un prélèvement d'un montant de CHF 900'000.- sur le compte au bilan No 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
  - par un amortissement annuel de CHF 57'050.- pendant 20 ans.
5. De prendre acte que l'éventuelle subvention du canton et de la confédération pour les travaux communaux et assainissement du bruit routier sur la route cantonale RC 742 b en traversée de localité viendra en diminution de l'investissement

**L'application de l'art. 119 RCC, qui soustrait la décision au référendum, est ensuite acceptée réglementairement (deux avis contraires et une abstention).**

#### **24. Rapport sur réponse au postulat de Mme Joëlle Zaugg « Des caméras de surveillance, vite » (2016/P38)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **Communications de la Municipalité**

#### **25. Swissmedia Center – réponse à la résolution de Monsieur Jérôme Christen (2016/C26)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **26. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **27. Questions et propositions**

M. P. Bertschy souhaite présenter l'interpellation qu'il avait préparée, intitulée « Soutien, ou pas !!! », puisqu'elle est d'actualité.

M. le Président remarque qu'en la déposant maintenant, elle ne sera plus considérée comme une interpellation et la Municipalité pourra y répondre comme elle l'entend.

M. P. Bertschy donne malgré lecture de son texte :

« On le sait tous, le référendum sur le plan partiel d'affectation de la Cour aux Marchandises a été validé avec 2'440 signatures valables. Les Veveysannes et les Veveysans auront donc l'occasion de s'exprimer le 12 février 2017.

Je rappelle que ce projet a été accepté par le Conseil Communal par 50 oui, 31 non et 1 abstention.

Il est donc temps que la Municipalité communique à ce sujet.

Je me permets, au nom du groupe PLR.Vevey, de poser les questions suivantes à notre Municipalité :

1. La Municipalité soutient-elle ce PPA?
2. Comment compte-t-elle s'engager dans cette votation ? »

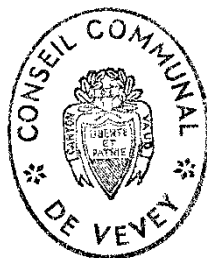


Mme la Syndique répond que la Municipalité est en contact avec les CFF et qu'elle communiquera en temps voulu.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 23h15.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Eric Studer  
Président



Carole Dind  
Secrétaire



Annexes : ment. (4)

---

*Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :*  
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal  
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116



COMMUNICATION DE  
LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

C 7/2000

Vevey, le 17 mars 2000

Réponse à l'interpellation de M. Alain Gonthier « Méandres en Veveyse »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 2 mars 2000, M. Alain Gonthier déposait l'interpellation mentionnée en titre. Il semble nécessaire, avant de répondre aux questions posées, de fournir en préambule quelques explications sur l'évolution du projet depuis 1997.

Préambule

Le concept de 1997, sur lequel votre Conseil s'est fondé pour accorder un crédit de Fr. 1'828'100.-- à la Municipalité comme participation à l'Entreprise de correction fluviale, a permis, à l'époque, de détecter les points faibles du cours d'eau à aménager et d'approcher différentes solutions aux problèmes de la sécurité de Vevey. Les études pour la Veveyse de Fégire étaient très avancées, celles pour la traversée de Vevey à leur début.

Dans les grandes lignes, les interventions au niveau de la Veveyse de Fégire n'ont pas évolué par rapport au concept 1997, seul le type d'ouvrage à construire au pont de Fégire a été modifié selon une nouvelle technique, améliorant sensiblement l'efficacité de l'ouvrage, tout en permettant une meilleure intégration dans le paysage. Le coût final des travaux dans ce secteur tend à une réduction de quelque Fr. 300'000.-- par rapport à l'estimation initiale.

Pour la Basse-Veveyse, le concept 1997 offrait différentes solutions à option pour sécuriser l'agglomération veveysanne lors de crues majeures et il était question, soit d'ériger une « tulipe » aux Toveires, soit d'améliorer le gabarit de passage en surélevant ponts et passerelles.

A cette époque, la solution « tulipe » consistait à construire un ouvrage imposant de près de 29 m. de hauteur, pour permettre un laminage des débits à 100 m<sup>3</sup>/s, capacité actuelle de la Basse-Veveyse.

En poursuivant les études, il s'est avéré que cette solution comportait certains risques, du fait de l'accumulation momentanée de plus de 400'000 m<sup>3</sup> en amont, avec un plan d'eau approchant l'altitude supérieure de la décharge des Toveires.

Malgré l'importance du complexe à construire, impliquant la loi sur les barrages, une possibilité de débordement par-dessus la décharge ne pouvait être exclue et une consolidation importante de cette dernière aurait dû être sérieusement analysée. Il fut admis que cette solution devenait de moins en moins réaliste : en effet, par cet aménagement, les dangers au niveau de Vevey se seraient accrus sensiblement au lieu de diminuer comme espéré, et les investissements pour l'entretien auraient augmenté.

Le concept 1999 reprend, dans les grandes lignes, les solutions du concept initial (1997), en raccourcissant l'organe de laminage quant à sa hauteur (24 m.) et l'importance du volume de retenue. De ce fait, il diminue les risques de débordement sur la décharge ainsi que le coût des travaux aux Toveires. Il engendre, par contre, certaines interventions au niveau de Vevey dont, entre autres, la surélévation du parking du pont de l'Arabie et des passerelles situées à l'aval. En résumé c'est donc par une optimisation du projet que le concept 1999 diffère de celui de 1997.

Il s'agit, en fait, d'augmenter le débit de passage de 100 à 140 m<sup>3</sup>/s de la Basse-Veveyse en toute sécurité pour pallier l'insuffisance de la retenue en amont.

A ce stade des études, l'estimation des coûts complets, si l'organe de laminage s'avère indispensable, peut s'établir de la manière suivante :

• Veveyse de Fégire	Fr. 2'660'000.—
• Aménagement de la Basse-Veveyse	Fr. 1'640'000.—
• Herse à bois aux Toveires	Fr. 1'000'000.—
• Organe de laminage aux Toveires	<u>Fr. 3'600'000.—</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>Fr. 8'900'000.—</u></b>

Tout en relevant que l'investissement nécessaire à la consolidation de la décharge n'est pas retenu dans la présente estimation (Fr. 300'000.— à Fr. 500'000.—), le cadre financier de Fr. 7'000'000.— n'est plus respecté et une autre approche est nécessaire pour maintenir le crédit alloué.

Dès lors, les études se sont poursuivies par les cartes de dangers et de risques au niveau de Vevey, en fixant des priorités dans l'aménagement et en considérant seulement les travaux nécessaires à une augmentation du gabarit de passage de la Basse-Veveyse, tout en décalant dans le temps la construction de la « tulipe », pour autant que sa présence soit encore nécessaire en relation avec les risques résiduels.

A ce sujet, divers rapports mettant en cause la nécessité d'ériger « la tulipe » ont été élaborés par l'Entreprise de correction fluviale à l'intention de l'OFEG (Office Fédéral des Eaux et de la Géologie).

Si, lors de la séance de la Commission exécutive du 14 décembre 1998, les membres de celle-ci ont été orientés sur les soucis du SESA (Service des Eaux – Sols et Assainissement) avec la présentation de différents scénarii à étudier, la décision finale en séance plénière n'est intervenue que le 17 janvier 2000, confirmant la solution à retenir pour l'aménagement des Toveires et de la Basse-Veveyse.

La politique actuelle de la Commission exécutive s'attache à démontrer à l'Office Fédéral des Eaux et de la Géologie et ceci au moyen de cartes de risques, que la sécurité de Vevey peut être obtenue, avec suffisance, en construisant un lit permettant le passage des crues à 140 m<sup>3</sup>/s, voire à 170 m<sup>3</sup>/s. On évite ainsi la construction de la « tulipe » estimée à Fr. 3'600'000.-- et les travaux de consolidation de la décharge.

La nécessité d'une herse à bois et d'un dépotoir naturel aux Toveires n'est nullement remise en question, quelle que soit la solution retenue.

Par contre, afin d'obtenir un ensemble homogène au niveau de la sécurité, la réfection du radier du voûtage des Toveires est nécessaire. Le montant de Fr. 1'200'000.--, mentionné dans l'exposé des motifs du projet d'arrêté du Conseil d'Etat, peut être repris dans le cadre du présent crédit.

Ceci étant dit, la Municipalité apporte dès lors les réponses suivantes aux questions posées :

#### Question 1

Dans la mesure où la modification du projet par rapport à celui qui avait été exposé à ce conseil est importante et va toucher de façon sensible l'aspect de la Ville, et dans la mesure où Vevey finance une part importante, bien que minoritaire par rapport au canton, de ces travaux, la Municipalité, informée par ses représentants à la direction de l'Entreprise de correction fluviale, n'aurait-elle pas dû informer à son tour le Conseil de ce changement ?

#### Réponse

C'était évidemment l'intention de la Municipalité qui attendait les résultats de la procédure de consultation sur la surélévation des ouvrages en ville, pour le faire. Nous avons profité de cette communication pour donner en préambule les renseignements nécessaires.

#### Question 2

La Municipalité a-t-elle évalué l'impact visuel et « patrimonial » des travaux en ville de Vevey ? A-t-elle envisagé de s'opposer pour de tels motifs à la proposition du SEPE au sein de la direction de l'ECF ?

#### Réponse

Oui, cet impact a été discuté en janvier 2000. La Municipalité a, par contre, analysé dans le détail la proposition des ingénieurs choisissant, en connaissance de cause, la solution la plus satisfaisante au niveau de la sécurité de la population veveysanne.

Question 3

On constate qu'entre les documents remis à la commission début 1998 et la lettre du SEPE de Juillet 1999, les travaux pour la traversée de Vevey passent de Fr. 3,7 millions à Fr. 2,8 millions. Sur quoi a-t-on économisé ? La sécurité est-elle assurée dans la même mesure que ce qui avait été exposé à ce Conseil ?

Réponse

Il y a certainement confusion dans les chiffres; au moment du préavis, les travaux de la Basse-Veveyse étaient estimés à Fr. 4'000'000.-- et les Fr. 2'800'000.-- correspondent au montant de la subvention cantonale pour l'ensemble des travaux, selon le point 4 de la lettre du SESA du 28 juillet 1999.

Question 4

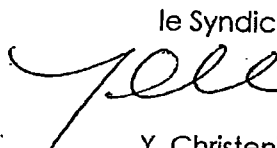
Au bout du compte, la Municipalité est-elle bien convaincue que la solution choisie est la meilleure? Et par quels arguments ? Le sucre que laissait entrevoir la lettre susmentionnée du SEPE, consistant à mettre à la charge de l'ECF les coûts de la réfection du radier du voûtage des Tovelres pour Fr. 1,2 million, ce qui n'était pas prévu au départ, en est-il un ?

Réponse

En complément des éléments figurant en préambule et compte tenu des différents rapports reçus tant par les offices fédéraux et cantonaux que par les ingénieurs spécialisés, la Municipalité reste convaincue que la solution choisie est la meilleure dans l'optique prioritaire de la sécurité de ses citoyens.

Ainsi adopté, en séance de Municipalité, le 17 mars 2000.

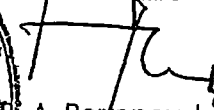
Au nom de la Municipalité  
le Syndic



Y. Christen



le Secrétaire



A. Perrenoud

Parti socialiste Veveysan  
Case postale 855  
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65  
info@ps-vevey.ch  
[www.ps-vevey.ch](http://www.ps-vevey.ch)



Parti socialiste  
veveysan

Vevey, le 10 novembre 2016

## Postulat : Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier.

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,  
Madame la Syndique,  
Messieurs les Municipaux,

Vevey est fortement sollicitée concernant les demandes de logements. Nous connaissons tous quelqu'un qui a eu des difficultés à chercher un logement dans notre ville. La recherche d'un logement est loin d'être facile et, lorsque nous nous adressons à une gérance privée pour un appartement, la réponse est très souvent négative, sans qu'il n'y ait la possibilité de comprendre le pourquoi du comment.

Il y a souvent urgence à se loger pour de nombreuses personnes. Nos concitoyen-ne-s sont en droit d'attendre de la part de notre commune une écoute ciblée, fidèle à leur besoins personnels. Sur le millier d'appartements communaux que compte notre ville, plus de 800 sont régis par des gérances privées. En reprenant la gestion totale de son parc immobilier communal, Vevey pourrait avoir un service de gérance efficace, rentable et humain, dédié à la valorisation de ces biens communaux et au service des veveysan-ne-s.

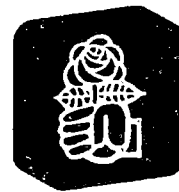
Il y a une décennie, notre ville était dotée d'un service de gérance qui s'occupait de la gestion de son parc immobilier. Il est temps que notre service communal de gérance se réapproprie la gestion de son patrimoine immobilier dans son ensemble, de l'entretien des bâtiments et logements, ainsi que l'analyse des dossiers de candidatures à l'attribution de chaque appartement, et que ces décisions soient prises en accord avec notre politique communale du logement.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité de se réapproprier la gestion de son patrimoine immobilier avec le service de gérance de la ville dans un délai raisonnable et en accord avec les contrats en cours liant les gérances concernées et la Ville;
- D'en profiter pour évaluer les objets immobiliers afin d'établir une cartographie précise des éventuels travaux prioritaires ;
- D'en profiter pour établir un programme d'échanges entre locataires, afin de faire correspondre au mieux le nombre d'occupants avec le nombre de pièces habitables;
- De proposer un préavis en ce sens.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste.  
Isabel Jerbic



Vevey, le 10 octobre 2016

## Interpellation : Anticiper les risques – sécurité pour nos habitants !

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Madame la Syndique,  
Messieurs les Municipaux,

Ces derniers mois nous ont douloureusement rappelé le danger que peut constituer un tremblement de terre. Malheureusement, ce phénomène naturel n'est pas rare. Dans nos régions, nous pouvons citer août 2016 qui a vu un séisme de magnitude 6.2 frappé l'Italie, ou encore mai 2012 avec une magnitude de 5.8.

Selon le Service Sismologique Suisse<sup>1</sup>, les dégâts que peuvent provoquer un tremblement de terre ne dépendent pas seulement de la magnitude. Il faut compter notamment sur la profondeur de son foyer (hypocentre) et sur le sous-sol concerné. On définit ainsi le risque sismique comme la conjonction de l'aléa sismique (c'est-à-dire de la probabilité qu'un tremblement de terre survienne), du coût probable des dégâts (sensible notamment à la densité urbaine), de la vulnérabilité sismique des bâtiments ainsi que de la nature du sous-sol<sup>2</sup>. Les tremblements de terre sont ainsi ressentis plus fortement sur un sol mou (par exemple des sédiments fluviatiles ou des dépôts lacustres) que sur un sous-sol rocheux.

En Suisse, la probabilité de survenue d'un tremblement de terre est classée sur une échelle à 4 niveaux. Une partie du Valais atteint ce 4<sup>e</sup> niveau (appelé 3b) et Bâle atteint le niveau 3a. Dans notre région, le Chablais atteint lui aussi ce niveau 3a et ce jusqu'à Villeneuve ! La ville de Vevey elle-même est classée en zone 2 alors que le reste du canton atteint le niveau 1<sup>3</sup>.

Nous vivons ainsi dans une zone où la probabilité de survenue d'un tremblement de terre, à Vevey ou à proximité immédiate, n'est pas négligeable. De plus, la densité urbaine est forte et les sous-sols sont complexes. Pourtant, nous savons que certains de nos bâtiments nécessaires aux tâches communales, tels que les bâtiments de l'administration et des écoles, sont vieillissants ; et c'est peu dire !

C'est pourquoi, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels sont les bâtiments administratifs, y compris les écoles, non conformes aux normes antisismiques actuelles ?
- Pour ces derniers, est-il prévu une mise aux normes antisismiques et dans quel délai ?
- Si ce n'est pas le cas, quels en sont les motifs ?

<sup>1</sup> Service Sismologique Suisse. (n.d.). Effets. Service Sismologique Suisse (SED). Repéré à [http://www.seismo.ethz.ch/eq\\_swiss/Auswirkungen/index\\_FR](http://www.seismo.ethz.ch/eq_swiss/Auswirkungen/index_FR)

<sup>2</sup> Service Sismologique Suisse. (n.d.). Risque sismique. Service Sismologique Suisse (SED). Repéré à [http://www.seismo.ethz.ch/eq\\_swiss/Erdbebenrisiko/index\\_FR](http://www.seismo.ethz.ch/eq_swiss/Erdbebenrisiko/index_FR)

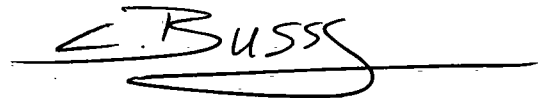
<sup>3</sup> Etat de Vaud. (n.d.). Guichet cartographique cantonal. Guichet cartographique cantonal. Repéré à [http://www.geo.vd.ch/theme/geologie\\_thm](http://www.geo.vd.ch/theme/geologie_thm)

- La Municipalité a-t-elle mis en place des mesures élémentaires permettant de faire face à un événement majeur telles que :
  - La sécurisation des données absolument nécessaire à la marche de l'administration dans des lieux protégés (p. ex. ceux de l'office de la population) ;
  - Une revue des bâtiments sûrs pouvant assurer la continuité des services essentiels de l'administration lors de situation de désastre ;
  - Une planification anticipée des premières mesures à prendre (plan catastrophe), telles que l'organisation de l'approvisionnement de la population en biens économiques essentiels (bon repas, lieux de distributions possibles, etc.) ;
  - Une revue des corps et associations locales pouvant renforcer l'administration communale et les services de secours: associations d'entraide suffisamment organisée, organisme de soins et premiers secours, etc. ;
  - Une information sur ces mesures au personnel communal ;
  - Ou d'autres mesures jugées utiles.

Nous demandons une réponse écrite.

Au nom du groupe socialiste,

Cédric Bussy

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bussy', with a long horizontal flourish underneath.



## **Savoie: tenir ses engagements plutôt que botter en touche**

Il y a une année, presque jour pour jour, la municipalité répondait à une interpellation intitulée «Quel avenir pour le quartier "Savoie"?». Par la voix du syndic, elle disait avoir *«demandé à ses services de lui présenter plusieurs variantes [de rénovation] possibles, l'objectif étant de venir avec des hypothèses diverses devant le Conseil et que celui-ci détermine quelle est la piste à choisir prioritairement pour ce dossier»*.

Pour l'heure en tout cas, aucun résultat des travaux des services n'a filtré... On peut donc légitimement présumer que rien ou pas grand-chose n'a été fait. L'engagement pris en octobre 2015 n'a donc pas été tenu. Ce n'est pas normal et ça nous inquiète.

Le contenu de la communication 2016/C23 nous inquiète également: il y est question de *«repenser la vocation et le réaménagement de ce secteur»*, *«d'ouvrir un débat sur l'affectation de ce lieu et de tester différentes options»* et enfin *«d'une première étape de réflexion permettant de collecter des informations dans le but d'établir un cahier des charges pour l'établissement d'un éventuel Plan Partiel d'Affectation»*.

Comme le signalait l'interpellation de l'année passée, les arguments du comité référendaires qui ont convaincu les citoyen-ne-s sont clairs:

- priorité au logement à loyers abordables;
- sauvegarde des espaces verts;
- rénovation plutôt que démolition;
- maintien en main publique (propriété communale) ou octroi d'un droit de superficie à une coopérative.

Dès lors, pourquoi tout repenser, se demander s'il faut changer l'affectation des lieux ou encore prévoir d'établir un PPA?

La commune est propriétaire de ces bâtiments, c'est elle qui en est responsable, et elle ne peut pas se décharger de cette responsabilité sur un groupe d'étudiant-e-s, aussi bien intentionnés soient-ils.

Il y a au numéro 69 deux appartements en bon état, qui ont été utilisés comme garderie puis comme bureaux. Ils pourraient sans grands frais et sans délai exagéré accueillir des locataires. Ce n'est pas responsable de les laisser vides, déjà depuis plus d'une année, et encore moins d'attendre un PPA pour les remettre en location.

De plus, une position claire de la commune quant à ses intentions pour ces bâtiments et l'expertise de ses services quant aux coûts des divers types de rénovation sont essentielles pour des personnes qui seraient intéressées à fonder une coopérative pour réhabiliter et gérer ces bâtiments.

Nous demandons donc une nouvelle fois à la municipalité de clarifier ses intentions quant à l'avenir de ces quatre bâtiments et nous lui posons les questions suivantes:

- **Si la municipalité interprète différemment les raisons du vote de la population, quels sont selon elle les arguments qui ont convaincu les Veveysan-ne-s?**
- **Et par conséquent, comment pense-t-elle répondre aux attentes des citoyen-ne-s?**
- **Qu'est-ce qui empêche de remettre à court terme en location deux des trois appartements du numéro 69 (le troisième étant toujours habité)?**
- **Pourquoi la municipalité se pose-t-elle la question d'un PPA, alors qu'il n'est question que de rénovation?**
- **Quelle est l'intention de la municipalité quant au cahier des charges ou à la direction qu'elle souhaite donner à la recherche des étudiants Master en développement du territoire?**

~~Au nom du comité référendaire,~~

Sabrina Dalla Palma Zahar, Alain Gonthier, Yvan Luccarini, Darren Roshier,  
Nana Sjöblom, ~~Eric Studer~~, Clément Toulusso

